

Assurances :

Bien choisir son assurance moto

A l'approche du printemps et du retour des beaux jours, les passionnés de moto reprennent progressivement la route. Motard chevronné ou débutant, conduire une moto comporte des risques. Avant de partir sillonner les routes, il est primordial de vérifier son assurance. LeComparateurAssurance.com fait le point sur le sujet. Tour d'horizon de l'assurance moto.

Christophe Triquet, expert assurances, délivre ses conseils pour rouler en toute sérénité.



Assurance moto vs assurance auto

Si en assurance auto, il n'y a pas de distinction de formule sur les dommages, en assurance moto, le conducteur doit prendre un niveau de garantie complémentaire pour le couvrir en cas d'accident seul. Les garanties de l'assurance moto ne sont donc pas les mêmes en fonction de la présence d'un tiers ou non lors d'un accident.

A noter aussi, l'impact du bonus-malus auto sur le tarif de l'assurance moto. En cas de première acquisition d'une cylindrée, le bonus-malus auto sera retenu pour calculer le prix de l'assurance. Dans le cas où le motard dispose déjà d'un bonus-malus moto, ce dernier sera l'indice de référence dans le calcul du tarif assurance.

➤ L'assurance moto se structure comme suit :

- Responsabilité civile
- Responsabilité civile + Vol/incendie
- Responsabilité civile + Vol/incendie + Dommages collision (accident avec un tiers)

- Responsabilité civile + Vol/incendie + Dommages collision + Dommage sans tiers

« Il faut savoir qu'une grande majorité des motards, environ 50%, recherche plutôt à assurer leur deux-roues sur la formule minimum, à savoir la responsabilité civile. Néanmoins, 20% préfèrent une garantie tous risques complète, alors que la formule intégrant la seule garantie « dommages collision » est la moins demandée avec seulement 5% des demandes. Les comportements varient selon le type de deux-roues : les propriétaires de moto ne se comportent pas de la même manière que les propriétaires de scooter ou de cyclos. » précise Christophe TRIQUET, Directeur général de LeComparateurAssurance.com

Bon à savoir :

- Quelle que soit la garantie souscrite, le conducteur est toujours garanti par la responsabilité civile. En général, le niveau de protection minimum comprend en plus une défense pénale suite à un accident, une garantie en cas de décès du conducteur et une protection juridique
- De nombreuses assurances refusent des garanties en cas de débridage de la moto
- Les mini-moto et mini-quad doivent également être assurés
- Vérifier son permis. Le permis nécessaire varie en fonction de la cylindrée de la moto. Si un permis n'est pas en règle, le conducteur est considéré comme non assuré

Les points de vigilance

- Souvent plus utilisée pendant les saisons printemps/été, le code de l'assurance impose néanmoins d'assurer sa moto toute l'année, même au garage. Si certaines garanties telles que l'incendie, le vol ou encore l'accident ne sont pas obligatoires, une moto non utilisée doit-être assurée au minimum en responsabilité civile.
- Les équipements sont-ils sous garantie ? Le casque fait partie des éléments souvent pris en charge par une garantie même de base, de même que le gilet airbag. C'est un point à vérifier dans le contrat. En revanche, les vêtements et accessoires peuvent également être assurés mais cela requiert de souscrire à une formule supérieure ou à des options.
- Attention aux assurances au kilomètre. En cas d'accident, si le nombre de kilomètres autorisés est dépassé, l'assuré se verra contraint de payer une surprime ou verra ses garanties baisser.

**le comparateur
assurance.com**

A propos de [LeComparateurAssurance.com](https://www.lecomparateurassurance.com)

LeComparateurAssurance.com, premier et unique comparateur d'assurance géolocalisé en France (web-to-store), est leader sur le secteur avec un panel de plus de 60 assureurs partenaires. Il propose en outre le comparatif d'assurance santé le plus large du web avec plus de 30 assureurs et mutuelles partenaires. Le site, généraliste, permet actuellement la comparaison sur les produits santé, auto, habitation, obsèques, assurance vie et assurance chiens/chats.

Premier et unique comparateur d'assurance labellisé « Entreprise Innovante » par BPI (Ex-Oséo), la société est également signataire des deux chartes du Comité Consultatif du Secteur Financier, visant à renforcer la transparence et la qualité des comparateurs d'assurance en ligne. La société, basée à Lille, compte aujourd'hui 15 collaborateurs, et présente à son capital 3 fonds de capital-risque. Elle est reconnue sur le marché comme le 4ème comparateur d'assurance en France en termes de trafic et est également perçue comme le véritable spécialiste de la génération de leads assurance pour les assureurs disposant de réseaux physiques. *LeComparateurAssurance.com est par ailleurs plébiscité par 96.1% de ses utilisateurs, qui sont prêts à recommander le service à leurs proches (*).*

() Service de feedback Ekomi – Notation au 30/09/2014*

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Agence OXYGEN

Sophie Cagnoncle

03 66 72 41 43 – sophie@oxygen-rp.com